

## Tendances mondiales en 2007:

Réfugiés, demandeurs d'asile, rapatriés, personnes déplacées à l'intérieur de leur pays  
et apatrides



*Enfants déplacés dans les camps d'Elasha à la périphérie de Mogadishu, Somalie. HCR/I. Taxte*

Jun 2008

## I. Introduction<sup>1</sup>

L'année écoulée a été marquée par des changements importants sur le plan humanitaire. D'une part, les conflits armés ont poussé des millions de personnes à fuir à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays, d'autre part des millions de personnes déplacées ont pu regagner leur lieu d'origine ou ont trouvé une autre solution durable. Toutefois, le résultat net de cette évolution est que le nombre de personnes déracinées par les conflits armés a continué d'augmenter pour la deuxième année consécutive.

Malgré les efforts déployés par le HCR pour trouver des solutions durables, le nombre de réfugiés et de personnes déplacées relevant de sa compétence a augmenté de 2,5 millions au cours de l'année, atteignant le chiffre sans précédent de 25,1 millions à la fin de la période considérée. Le nombre de réfugiés relevant de la responsabilité du HCR a progressé, passant de 9,9 à 11,4 millions à la fin de l'année 2007. Le nombre total de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays par un conflit armé est, quant à lui, passé de 24,4 à 26 millions<sup>2</sup>, le HCR assurant directement ou indirectement une protection ou une assistance à 13,7 millions d'entre elles.

L'analyse des données relatives aux réfugiés fait ressortir deux grandes tendances. D'une part, la grande majorité des réfugiés sont hébergés par les pays voisins, plus de 80 % d'entre eux restant dans leur région d'origine. D'autre part, les informations disponibles indiquent que le nombre des réfugiés urbains continue de progresser. On estime que la moitié de la population réfugiée résidait dans les zones urbaines à la fin de l'année 2007<sup>3</sup>.

Si le nombre de réfugiés et de personnes déplacées relevant de la responsabilité du HCR était évalué à quelque 25,1 million de personnes, les informations disponibles laissent penser qu'un total de 67 millions de personnes avaient été déplacées de force à la fin de l'année 2007 (voir encadré). Ce chiffre englobe 16 millions de réfugiés, parmi lesquels 11,4 millions relèvent du mandat du HCR et quelque 4,6 millions de réfugiés palestiniens de celui de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés dans le Proche-Orient (UNRWA). On estime qu'il y a 51 millions de personnes déplacées dans le monde ; sur ce total, environ 26 millions ont été déplacés par un conflit armé et 25 millions par une catastrophe naturelle<sup>4</sup>. En outre, bien qu'ils ne soient souvent pas considérés comme des déplacés en soi, il y aurait 12 millions d'apatrides dans le monde.

Category of forced displacement	Total (in mln)
Refugees under UNHCR mandate	11.4
Refugees under UNRWA mandate	4.6
<b>Total number of refugees</b>	<b>16.0</b>
Conflict-generated IDPs	26.0
Natural disaster IDPs	25.0
<b>Total number of IDPs</b>	<b>51.0</b>
<b>Total number of refugees and IDPs</b>	<b>67.0</b>

La complexité et l'ampleur des déplacements forcés ayant crû ces dernières années, le rapport *Tendances mondiales en 2007* décrit les principales tendances et les grands changements constatés pendant la période considérée, c'est-à-dire de janvier à décembre 2007. En particulier, il examine les tendances et les changements statistiques dans les populations dont l'Assemblée générale des Nations Unies a confié la responsabilité au HCR. Ces populations sont, notamment, les réfugiés, les rapatriés, les apatrides et certains groupes de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, regroupés, dans le rapport, sous le terme de « personnes relevant de la compétence du HCR ».

Ce document présente une vue d'ensemble des niveaux et tendances généraux dans chacune des sept catégories constituant l'ensemble de la population relevant de la compétence du HCR. En outre, il analyse les tendances liées aux nouveaux déplacements, soit sous forme de mouvements massifs, soit de personnes qui ont recherché individuellement une protection internationale. La recherche de solutions durables pour les personnes en quête d'une protection internationale est au cœur du mandat du HCR et fait donc partie intégrante de ce rapport. Des informations sur la composition démographique de la

<sup>1</sup> Le présent rapport a été élaboré par la Section de l'information sur le terrain et de l'appui à la coordination (FICSS), Division des services opérationnels, au siège du HCR à Genève. Les questions relatives au rapport doivent être adressées à la FICSS ([stats@unhcr.org](mailto:stats@unhcr.org)). On peut consulter aussi la Base de données statistiques en ligne du HCR sur les populations (<http://www.unhcr.org/statistics>).

<sup>2</sup> Source: Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) du Conseil norvégien des réfugiés (CNR).

<sup>3</sup> Des informations sur le lieu de résidence sont disponibles au sujet de 8,8 millions des 11,4 millions de réfugiés (77%) fin 2007.

<sup>4</sup> Source: Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH).

population relevant de la responsabilité du HCR, cruciales pour toutes les activités de planification et de conception des programmes, sont aussi données dans ce document.

Le rapport porte uniquement sur les populations pour lesquelles le HCR a un mandat, et ne prétend donc pas présenter un panorama exhaustif des déplacements forcés dans le monde. Par exemple, les quelque 4,6 millions de réfugiés palestiniens relevant de l'UNRWA ne sont pas inclus dans l'analyse. De même, s'agissant des personnes déplacées par un conflit, seules sont couvertes celles qui ont bénéficié directement ou indirectement des activités de protection et d'assistance du HCR, en particulier dans le cadre de l'action collective menée en faveur des déplacés à travers la démarche modulaire<sup>5</sup>.

Il est important de noter que le HCR a poursuivi en 2007 l'examen interne des classifications et définitions statistiques engagé en 2006. L'un des principaux objectifs de cet examen était d'étudier les instruments et les processus statistiques que le Haut Commissariat utilise, en vue d'harmoniser son approche et d'introduire ainsi davantage de cohérence dans les statistiques relatives aux pays et aux différentes catégories. Sur la base des conclusions de cet examen, deux grands changements ont été apportés aux statistiques 2007. D'une part, la méthode utilisée pour estimer le nombre des réfugiés dans les pays industrialisés a été révisée. D'autre part, certains groupes ou catégories de populations, auparavant inclus dans « Autres personnes relevant du mandat du HCR », ont été reclassés.

Certains pays industrialisés n'ont pas de registre spécial des réfugiés. Pour veiller à ce que la population réfugiée dans ces pays soit néanmoins prise en compte dans les statistiques globales, le HCR a procédé à des estimations sur la base des réfugiés arrivant dans le cadre des programmes de réinstallation et des réfugiés reconnus comme tels par le biais d'une procédure de détermination individuelle. Pour des raisons statistiques et sur la base du délai moyen jugé nécessaire pour qu'un réfugié soit naturalisé, une période de 10 ans était auparavant appliquée pour l'Europe. Elle était de cinq ans pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. À la suite de la l'examen interne, deux changements ont été opérés, qui influent sur les statistiques pour 2007. En premier lieu, les réfugiés arrivant dans le cadre de programmes de réinstallation ne sont plus pris en compte puisqu'ils ont trouvé une solution durable et, dans ce contexte, quelque 820 000 réfugiés réinstallés ont été exclus des statistiques pour 2007. En second lieu, pour garantir la cohérence, une période limite de 10 ans sera systématiquement appliquée à tous les pays industrialisés où les chiffres relatifs aux réfugiés sont fondés sur les estimations du HCR. Ce changement n'a aucune incidence sur les statistiques pour l'Europe, mais il influe sur les estimations pour l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande. Dans le cas des États-Unis d'Amérique, la période avait déjà été modifiée en 2006, passant de 5 à 10 ans, sur la base des nouvelles données statistiques.

Le second grand changement concerne la catégorie « Autres personnes relevant de la compétence du HCR ». Une reclassification des statistiques du HCR a entraîné une nette diminution du nombre de personnes incluses dans cette catégorie, dont ont été retirées celles qui se trouvent dans une situation analogue à celle des réfugiés ou des déplacés<sup>6</sup>. Ces personnes sont désormais incluses dans les sous-groupes « Population réfugiée » et « Population déplacée ». Le nombre total de réfugiés est obtenu en additionnant les réfugiés et les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés. De même, le nombre total de déplacés qui sont protégés et/ou assistés par le HCR est obtenu en additionnant les personnes déplacées et les personnes dont la situation est analogue à celle des déplacés. Du fait de ces changements importants, les chiffres 2007 relatifs aux réfugiés et aux personnes déplacées ne sont pas entièrement comparables à ceux des années précédentes. Toutefois, ces ajustements n'ont pas eu d'incidence sur l'effectif total de la population relevant de la compétence du HCR.

Bien que les mouvements migratoires dans le monde posent un problème en ce qui concerne la gestion de l'asile et des réfugiés, ce rapport ne traite pas des flux migratoires mixtes. La raison principale en est l'absence de données statistiques fiables et précises, nécessaires pour réaliser une analyse documentée de

---

<sup>5</sup> En décembre 2005, le Comité permanent interinstitutions a adopté la *Démarche sectorielle* pour les situations de déplacement interne. Dans le cadre de ce dispositif, le HCR assume la direction et la responsabilité de trois des neuf « groupes sectoriels », à savoir: protection, hébergement d'urgence, et coordination et gestion des camps.

<sup>6</sup> La définition de « situation analogue à celle des réfugiés » et de « situation analogue à celle des déplacés » est donnée à la page 5.

ce phénomène<sup>7</sup>. Sauf indication contraire, le rapport ne fait pas référence aux événements survenus après le 31 décembre 2007.

Les statistiques qui sont mentionnées dans ce rapport ont été pour la plupart communiquées par les bureaux extérieurs du HCR, qui les ont obtenues auprès des gouvernements et d'organisations non gouvernementales ou tirées des programmes d'enregistrement du Haut Commissariat. Les chiffres ont été arrondis au centième ou au millième le plus proche, suivant le cas. Quelques ajustements étant susceptibles d'être apportés aux chiffres publiés dans l'*Annuaire statistique 2007*, qui paraîtra ultérieurement dans l'année, les statistiques doivent être considérées comme provisoires.

### Qui est inclus dans les statistiques ?

Les personnes relevant de la compétence du HCR, couvertes par le présent rapport, forment sept groupes différents, à savoir: a) les réfugiés, b) les demandeurs d'asile, c) les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, d) les réfugiés qui ont regagné leur pays (rapatriés), e) les déplacés internes qui ont regagné leur lieu d'origine, f) les apatrides et g) d'autres personnes qui n'appartiennent à aucune des catégories ci-dessus mais auxquelles l'organisation apporte protection et/ou assistance. Deux sous-catégories ont été ajoutées: i) les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés (incluses dans la catégorie des réfugiés); et ii) les personnes dont la situation analogue à celle des déplacés (incluses dans la catégorie des déplacés).

Les **réfugiés** sont les personnes reconnues comme tels en application de la *Convention de 1951 relative au statut des réfugiés*; de son Protocole de 1967; de la *Convention de 1969 de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique*; les personnes reconnues comme réfugiées conformément au Statut du HCR; les personnes bénéficiant d'une forme complémentaire de protection<sup>8</sup>; ou d'une « protection temporaire »<sup>9</sup>.

La catégorie « Population réfugiée » englobe, en 2007, les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés et qui étaient auparavant, pour la plupart, incluses dans le groupe « Autres personnes relevant de la compétence ». Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent hors de leur pays ou de leur territoire d'origine et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les réfugiés, mais dont le statut de réfugié n'a pas été déterminé, pour des raisons pratiques ou autres.

Les **demandeurs d'asile** sont les personnes dont la demande d'asile ou de statut de réfugié n'a pas encore fait l'objet d'une décision définitive. Les cas mentionnés dans ce rapport sont ceux de personnes dont la demande était en suspens fin 2007, quel que soit le moment où la demande avait été présentée (cas dits « non résolus » ou « en suspens »).

Les **personnes déplacées à l'intérieur de leur pays** sont des personnes ou [des] groupes de personnes qui ont été forcés de quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues<sup>10</sup>. Aux fins des statistiques du HCR, cette population est composée uniquement de personnes qui ont été déplacées par une situation de conflit armé et auxquelles le Haut Commissariat assure une protection et/ou une assistance.

---

<sup>7</sup> Dans le cadre de la stratégie qu'il a définie pour faire face au phénomène des mouvements migratoires mixtes, le HCR a mis au point le « Plan d'action en 10 points », lequel vise à garantir qu'un espace de protection continue d'exister pour les personnes qui ont besoin d'une protection internationale. De plus amples informations sont disponibles à l'adresse: <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/protect/opendoc.pdf?tbl=PROTECTION&id=45f6a57d0>

<sup>8</sup> La protection complémentaire fait référence à l'autorisation officielle qui, en vertu de la législation nationale, est donnée pour des raisons humanitaires à des personnes ayant besoin d'une protection internationale, de résider dans un pays même si elles ne remplissent pas les conditions requises pour bénéficier du statut de réfugié au sens de la Convention.

<sup>9</sup> La protection temporaire fait référence aux arrangements mis au point par les États pour assurer une protection temporaire aux personnes arrivant en masse d'une situation de conflit ou de violence généralisée, sans pour autant engager un processus officiel ou individuel de détermination du statut.

<sup>10</sup> Source: Manuel pour la protection des déplacés internes (édition provisoire), p. 14, Groupe sectoriel global chargé de la protection, 2008 ([www.humanitarianreform.org](http://www.humanitarianreform.org)).

La catégorie « Personnes déplacées » englobe, en 2007, les personnes dont la situation est analogue à celle des déplacés. Cette sous-catégorie est descriptive et comprend des groupes de personnes qui se trouvent dans le pays dont elles ont la nationalité ou dans lequel elles ont leur résidence habituelle, et sont confrontées, en matière de protection, à des risques similaires à ceux que connaissent les déplacés, mais qui n'ont pas été signalées comme tels pour des raisons pratiques ou autres.

Les **réfugiés rapatriés (rapatriés)** sont les réfugiés qui ont regagné leur pays d'origine ou leur lieu de résidence habituelle de leur plein gré. Aux fins de ce rapport, seuls sont pris en compte les réfugiés rapatriés entre janvier et décembre 2007.

Les **déplacés internes de retour** sont, aux fins du présent rapport, les personnes déplacées qui bénéficiaient des activités de protection et d'assistance du HCR et qui ont regagné leur lieu d'origine ou de résidence habituelle entre janvier et décembre 2007.

Les **apatrides** sont des personnes qu'aucun État ne considère comme ses ressortissants en application de sa législation nationale. Dans ce rapport, les statistiques relatives à l'apatridie incluent les personnes dont la nationalité n'est pas déterminée. L'Assemblée générale a demandé au HCR de contribuer à la prévention de l'apatridie et à la réduction des cas d'apatridie, ainsi que de lui faire régulièrement rapport sur l'ampleur du phénomène. Le HCR a été chargé de remplir les fonctions définies à l'article 11 de la *Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie* et d'agir en tant qu'intermédiaire entre les États et les apatrides

Les **autres personnes relevant de la compétence** sont les personnes qui, bien qu'elles ne relèvent d'aucune des catégories ci-dessus, bénéficient des services de protection et/ou d'assistance pour des raisons humanitaires ou d'autres raisons particulières.

## II. Panorama des tendances mondiales

Fin 2007, l'effectif total de la population relevant de la responsabilité du HCR avait diminué, passant de 32,9 millions en 2006 à 31,7 millions, soit un écart de 1,2 million de personnes (-3 %). Si l'effectif de la population réfugiée et le nombre de personnes déplacées protégées et/ou assistées par le HCR a augmenté, celui des apatrides a diminué de près de moitié par rapport à 2006. Le nombre de personnes déplacées qui ont pu regagner leur lieu d'origine au cours de l'année a été le plus élevé en plus d'une décennie.

À la fin de l'année 2007, quelque 11,4 millions de réfugiés, dont 1,7 million de personnes se trouvant dans une situation

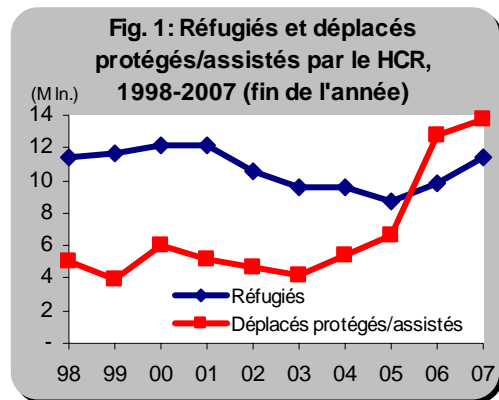
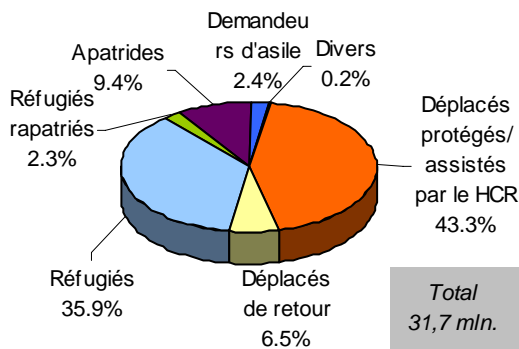


Fig. 2: Total population par catégorie, fin 2007



analogue à celle des réfugiés, relevaient de la responsabilité du HCR. Le HCR a continué de mener systématiquement l'ensemble de ses activités essentielles de protection et d'assistance en faveur des réfugiés. En même temps, il a participé activement au mécanisme de responsabilité partagée établi dans le cadre de la démarche modulaire, en renforçant ses activités de protection, d'assistance et de recherche de solutions en faveur des déplacés internes. À la fin de l'année, 13,7 millions de déplacés internes, dont 146 000 personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés, recevaient une assistance humanitaire dans le cadre tant de la démarche modulaire que d'autres arrangements dans lesquels le

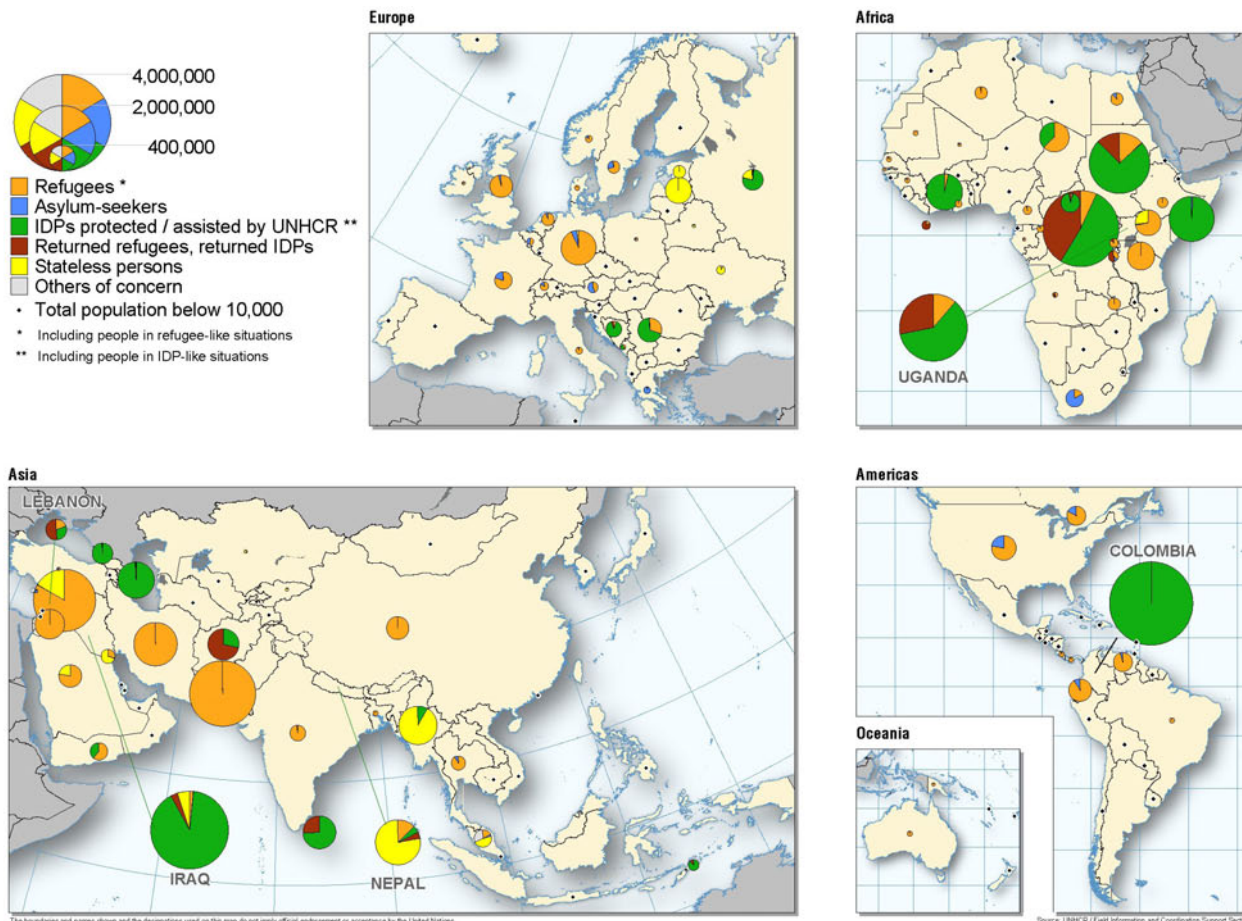
HCR est soit l'institution chef de file, soit un partenaire.

## Tendances mondiales en 2007

Le nombre d'apatrides<sup>11</sup>, soit près de 3 millions de personnes, a diminué de près de moitié en 2007 par rapport à 2006 (5,8 millions). Ces chiffres, toutefois, n'illustrent pas parfaitement l'ampleur du phénomène de l'apatridie pendant la période considérée. De nombreux apatrides n'ont pas été systématiquement recensés et, dans bien des cas, les données statistiques sur l'apatridie ne sont pas encore disponibles.

### Carte 1: Population totale par catégorie, fin 2007

(Des détails sur les apatrides sont donnés dans l'Annexe, tableau 7)



Les sections ci-après présentent un panorama des principales tendances et des effectifs dans chacune des catégories de population, notamment les caractéristiques démographiques. Le cas échéant, elles font référence à la méthode révisée.

### III. Population réfugiée

La diminution régulière de l'effectif des réfugiés, constaté depuis 2002, a été inversée en 2006 quand les chiffres ont recommencé à augmenter. Fin 2006, on comptait quelque 9,9 millions de réfugiés. Un an plus tard, le chiffre total des réfugiés atteignait 11,4 millions<sup>12</sup>, dont 1,7 millions de personnes considérées par HCR comme se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés. Compte tenu des changements apportés à la méthode utilisée pour estimer l'effectif des populations réfugiées dans un certain nombre de pays, le chiffre pour 2007 n'est pas entièrement comparable à ceux des années précédentes. Si on applique la méthode d'avant 2007 pour compter et classer la population réfugiée dans le monde, c'est-à-dire en tenant compte des réfugiés réinstallés dans les pays industrialisés et excluant les personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés, on obtient un total de 10,3 millions de personnes, ce qui aurait constitué une augmentation nette de 422 000 réfugiés par rapport à l'effectif de la fin de 2006.

<sup>11</sup> Les réfugiés apatrides et les demandeurs d'asile qui sont aussi apatrides ne sont pas inclus dans ce chiffre. Ils sont pris en compte dans les statistiques relatives aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, suivant le cas.

<sup>12</sup> Comme cela a déjà été indiqué, ce chiffre ne prend pas en compte les 4,6 millions de réfugiés palestiniens qui relèvent de la responsabilité de l'UNRWA.

## Tendances mondiales en 2007

**Tableau 1: Population réfugiée par région HCR, fin 2007**

Régions HCR	Réfugiés	Pers. dont la situation est analogue à celle des réfugiés	Total réfugiés fin 2007
- Afrique centrale et Grands Lacs	1,100,100	-	1,100,100
- Est et Corne de l'Afrique	815,200	-	815,200
- Afrique australe	181,200	-	181,200
- Afrique de l'Ouest	174,700	-	174,700
<b>Total Afrique*</b>	<b>2,271,200</b>	<b>-</b>	<b>2,271,200</b>
Amériques	499,900	487,600	987,500
Asie et Pacifique	2,675,900	1,149,100	3,825,000
Europe	1,580,200	5,100	1,585,300
Moyen-Orient et Afrique du Nord	2,654,000	67,600	2,721,600
<b>Total</b>	<b>9,681,200</b>	<b>1,709,400</b>	<b>11,390,600</b>

\* À l'exclusion de l'Afrique du Nord

Fin 2007, un tiers environ des réfugiés résidaient dans des pays de la région Asie et Pacifique, 80 % d'entre eux étant des Afghans. La région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord était l'hôte d'un quart – pour la plupart des Iraquiens – de l'ensemble des réfugiés, tandis que l'Afrique et l'Europe hébergeaient 20 % et 14 % respectivement des réfugiés dans le monde. La région des Amériques avait la part la plus petite de réfugiés (9 %), les Colombiens constituant l'effectif le plus important.

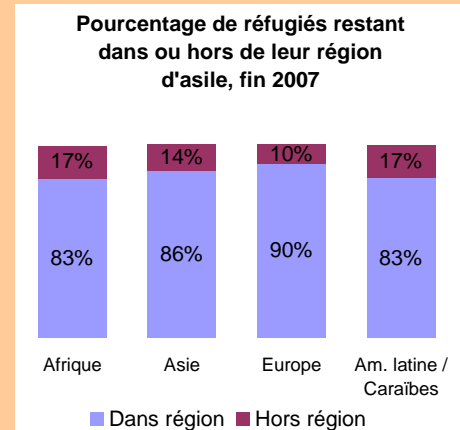
Le nombre de réfugiés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord a augmenté en raison de l'instabilité de la situation en Iraq. Selon les estimations des gouvernements, la Jordanie et la République arabe syrienne sont les hôtes, ensemble, de quelque 2 millions d'Iraquiens. À l'inverse, en Afrique<sup>13</sup>, le nombre de réfugiés a diminué de 6 % durant l'année en raison, principalement, des opérations de rapatriement librement consenti menées avec succès vers le Soudan (130 700), la République démocratique du Congo (59 800), le Libéria (44 400) et le Burundi (39 800). Nonobstant, la recrudescence des conflits armés et les violations flagrantes des droits de l'homme en République centrafricaine, au Tchad, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan ont poussé près de 120 000 personnes à se réfugier principalement au Kenya (25 000 arrivants), au Cameroun (25 000), au Soudan (22 500) et en Ouganda (9400).

Les changements méthodologiques mentionnés plus haut ont eu une incidence notable sur les estimations relatives aux réfugiés dans les Amériques et en Asie et Pacifique. Dans cette dernière région, l'effectif total de la population réfugiée a augmenté d'un million de personnes du fait de la prise en compte de 1,1 million d'Afghans se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés au Pakistan et vivant en dehors des villages de réfugiés<sup>14</sup>. Dans les Amériques, les Colombiens en Équateur (250 000) et en République bolivarienne du Venezuela (200 000) sont désormais inclus dans les estimations relatives aux réfugiés dans la région en tant que personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés (alors qu'ils étaient précédemment pris en compte dans le groupe « Autres personnes relevant de la compétence »). En outre, en excluant les réfugiés réinstallés de la population réfugiée aux États-Unis d'Amérique, les chiffres ont été ramenés de 844 000 à 281 000 personnes.

En Europe, un recensement des réfugiés arméniens d'Azerbaïdjan, conduit en Arménie, a révélé que la plupart

### Les réfugiés « envahissent » les pays industrialisés – un mythe ?

Les données statistiques disponibles confirment que la plupart des réfugiés fuient vers les pays voisins et, partant, restent dans leur région d'origine. En effet, les principales régions génératrices de réfugiés hébergeaient de 83 à 90 % en moyenne de « leurs » réfugiés. Le HCR estime que 1,6 million de réfugiés environ (14 % du total de 11,4 millions) vivent en dehors de leur région d'origine.



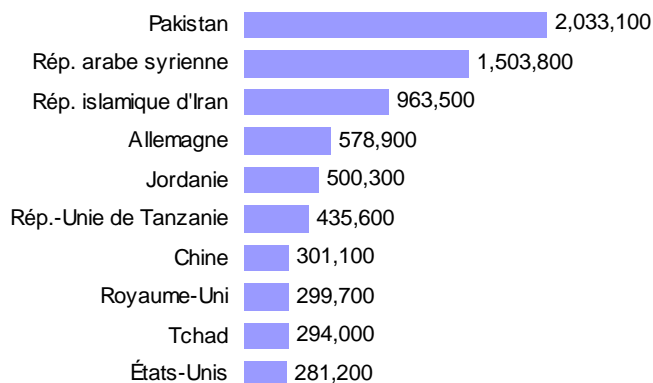
<sup>13</sup> Aucune situation analogue à celle des réfugiés ayant été constatée en Afrique, les chiffres pour 2006 et 2007 sont entièrement comparables.

<sup>14</sup> Les chiffres relatifs aux réfugiés au Pakistan englobent les réfugiés afghans reconnus (1700), les Afghans enregistrés dans les villages de réfugiés assistés par le HCR (886 700) et les Afghans enregistrés hors des villages de réfugiés et dont la situation est analogue à celle des réfugiés (1 145 800). Les personnes de toutes ces catégories se sont vues remettre une attestation de carte d'enregistrement par le gouvernement du Pakistan. À l'issue de l'enregistrement mené en 2007, les personnes vivant en dehors des villages de réfugiés relèvent désormais de la catégorie « situation analogue à celle des réfugiés ». Elles ne reçoivent pas une assistance matérielle directe du HCR mais bénéficient des activités de sensibilisation et d'un soutien pour la réintégration lors du retour.

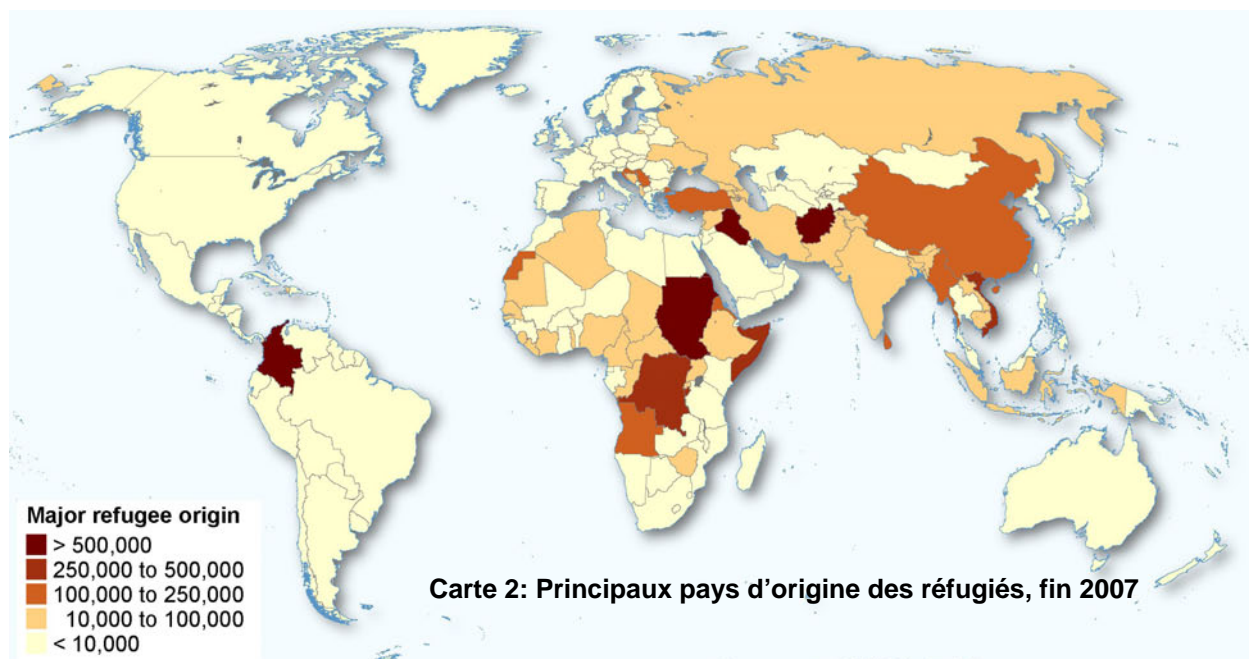
avaient été naturalisés ou avaient quitté le pays. L'effectif des réfugiés est ainsi passé de 113 700 début 2007 à 4600 à la fin de l'année.

Les dix principaux pays d'accueil des réfugiés étaient les mêmes en 2007 qu'en 2006, mais dans un ordre différent. Le Pakistan<sup>15</sup> reste le pays d'asile accueillant le plus grand nombre de réfugiés (2 millions), en raison principalement de la prise en compte des Afghans enregistrés vivant hors des villages de réfugiés. Selon les estimations gouvernementales, la République arabe syrienne était l'hôte de 1,5 million de réfugiés iraqiens à la fin de l'année, ce qui le classe au deuxième rang des pays d'accueil. La République islamique d'Iran hébergeait près de 964 000 réfugiés, presque tous Afghans. L'Allemagne a fait état de quelque 579 000 réfugiés, soit près de 26 000 de moins que l'année précédente du fait d'un système d'enregistrement amélioré qui fournit des statistiques plus précises<sup>16</sup>. Si l'effectif des réfugiés en Jordanie est resté pratiquement inchangé (500 300)<sup>17</sup>, en République-Unie de Tanzanie, la population réfugiée a été ramenée à 435 000 personnes à la suite du rapatriement librement consenti de 39 500 réfugiés burundais et de 28 400 réfugiés congolais. La méthode utilisée pour dénombrer la population réfugiée ayant changé, les États-Unis d'Amérique hébergeaient quelque 281 000 réfugiés.

Fig. 3: Principaux pays d'accueil des réfugiés, fin 2007



L'Afghanistan est resté le principal pays d'origine des réfugiés. Fin 2007, on comptait près de 3,1 millions de réfugiés afghans, soit 27 % de la population réfugiée dans le monde. Bien qu'il y ait des réfugiés afghans dans 72 pays d'asile, 96 % d'entre eux vivaient au Pakistan et en République islamique d'Iran. Les Iraquiens constituent le deuxième groupe le plus nombreux, 2,3 millions ayant cherché refuge principalement dans les pays voisins. Les réfugiés afghans et iraqiens constituent près que la moitié de la population réfugiée relevant de la responsabilité du HCR dans le monde, suivis par les Colombiens (552 000). À la suite de l'opération de rapatriement librement consenti au Sud-Soudan, le nombre de réfugiés soudanais dans le monde est passé de 635 000 à 523 000. Les autres principaux pays d'origine ont été la Somalie (457 000), le Burundi (376 000) et la République démocratique du Congo (370 000).



<sup>15</sup> Voir note de bas de page précédente.

<sup>16</sup> Suite à la promulgation de la Loi de 2005 sur l'immigration, le Registre central des étrangers englobe de nouvelles catégories de résidence tout en affinant les catégories précédentes, ce qui permet une plus grande précision dans les chiffres.

<sup>17</sup> Nombre d'Iraquiens estimé par le gouvernement.



#### IV. Solutions durables

Garantir des solutions durables aux réfugiés est un élément essentiel de la protection internationale et fait partie du mandat du HCR. Ces solutions peuvent revêtir trois formes : i) rapatriement librement consenti dans le pays d'origine; ii) réinstallation dans un pays tiers; ou iii) trouver des mécanismes appropriés d'intégration permanente dans le pays d'asile. Le rapatriement librement consenti est la solution durable dont bénéficient généralement le plus grand nombre de réfugiés. La réinstallation est un outil de protection essentiel et un mécanisme important de partage de la charge et des responsabilités. L'intégration locale, la troisième solution durable, est un processus juridique, socio-économique et politique par lequel les réfugiés deviennent progressivement des membres à part entière de la société hôte. Il est toutefois difficile d'avancer des chiffres précis en raison de la grande diversité des formes qu'elle peut revêtir. Dans ce document, l'analyse des données est limitée à l'intégration locale par la naturalisation, à travers laquelle le pays hôte étend aux réfugiés la protection qu'il assure à ses ressortissants.

##### Rapatriement librement consenti

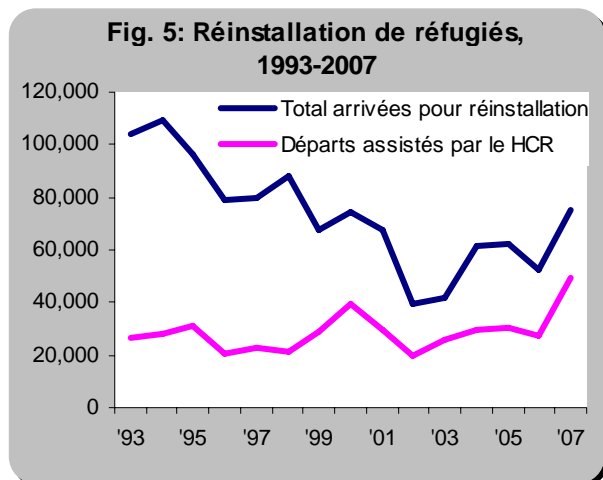
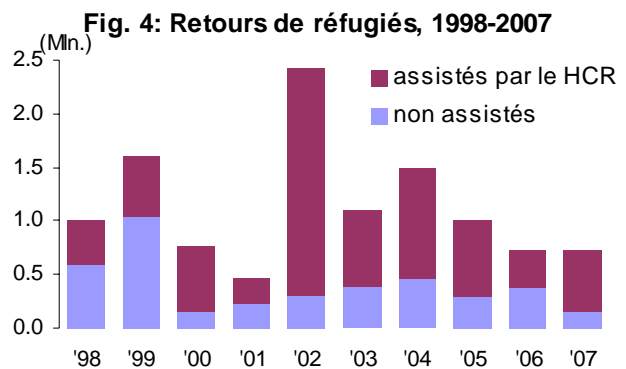
Sur la base des rapports consolidés émanant des pays d'asile (départ) et d'origine (arrivée), on estime que près de 731 000 réfugiés ont regagné de leur plein gré leur pays d'origine en 2007, soit pratiquement le même nombre qu'en 2006 (734 000). Les principaux pays de rapatriement ont été, notamment, l'Afghanistan (374 000)<sup>18</sup>, le Soudan (130 700), la République démocratique du Congo (60 000), l'Iraq (45 400) et le Libéria (44 400). Les départs les plus nombreux ont été signalés par le Pakistan (365 700), l'Ouganda (76 700), la République-Unie de Tanzanie (67 900) et la République arabe syrienne (45 000).

Si la dernière décennie a été marquée par des rapatriements de grande ampleur, en raison principalement du retour de millions d'Afghans, les effectifs totaux des réfugiés qui ont regagné leur pays en 2006 et 2007 ont été le deuxième et le troisième les plus faibles des 15 dernières années. Il n'y a qu'en 2001 que le nombre avait été plus bas (462 000). Globalement, environ 11,4 millions de réfugiés ont regagné leur pays au cours des 10 dernières années, dont 7,3 millions, soit 65 %, avec l'assistance du HCR.

##### Réinstallation

La réinstallation est un outil vital de protection, une solution durable et un mécanisme de partage international des responsabilités. Elle vise à assurer une protection aux réfugiés dont la vie, la liberté, la sécurité, la santé ou les droits fondamentaux sont menacés dans le pays d'asile. Normalement, elle n'est encouragée par le HCR que lorsque les autres solutions durables ne sont pas viables ou réalisables.

À l'heure actuelle, seul un petit nombre de réfugiés bénéficient de cette solution. En 2007, moins de 1 % des réfugiés dans le monde ont bénéficié directement d'une réinstallation. Pendant la



<sup>18</sup> Tous les Afghans enregistrés au Pakistan et en République islamique d'Iran qui recourent au rapatriement librement consenti sont comptés comme des rapatriés parce qu'ils reçoivent une assistance au titre du transport et de la réintégration. En 2007, à la demande du gouvernement du Pakistan, une période de grâce a été accordée aux Afghans non-enregistrés résidant au Pakistan, qui souhaitent regagner leur pays et qui ont bénéficié d'une assistance. Le chiffre englobe 206 000 Afghans non enregistrés qui ont regagné leur pays durant cette période et ont bénéficié d'une assistance au rapatriement.

période 1998-2007, quelque 821 000 réfugiés ont été acceptés par des pays d'asile tiers à travers des programmes de réinstallation, alors que 11,4 millions de réfugiés ont pu être rapatriés. Ainsi, pour chaque réfugié réinstallé depuis 1998, environ 14 ont été rapatriés.

En 2007, le HCR a proposé 99 000 personnes en vue d'une réinstallation, le nombre le plus élevé des 15 dernières années et de 83 % supérieur à celui de 2006 (54 200). L'augmentation notable par rapport aux années précédentes du nombre des soumissions reflète la capacité croissante du HCR de repérer les réfugiés pour lesquels cette solution est nécessaire, et une utilisation plus consciente et plus stratégique de la réinstallation à des fins de protection. Durant l'année, quelque 49 900 personnes, dont 49 600 réfugiés, sont partis avec l'assistance du HCR<sup>19</sup>, soit près de 20 400 de plus que l'année précédente. Par nationalité, les principaux bénéficiaires des programmes de réinstallation facilitée par le HCR ont été les réfugiés du Myanmar (20 200), du Burundi (6300), de la Somalie (5900), de l'Iraq (3800), de la République démocratique du Congo (2500) et de l'Afghanistan (2300).

En 2007, 76 bureaux extérieurs du HCR ont facilité les départs en vue d'une réinstallation, huit de moins qu'en 2006. Les réfugiés installés avec l'assistance du HCR ont quitté principalement la Thaïlande (14 600), le Kenya (6500), la République-Unie de Tanzanie (6200), la Malaisie (5600) et la Turquie (2700). En 2007, ces cinq bureaux du HCR, pris ensemble, ont été à l'origine de sept départs sur dix en vue d'une réinstallation facilitée par l'organisation.

Au total, 75 300 réfugiés ont été admis par 14 pays de réinstallation, dont les États-Unis d'Amérique (48 300)<sup>20</sup>, le Canada (11 200), l'Australie (9600), la Suède (1800), la Norvège (1100), et la Nouvelle-Zélande (740). Le total était de 5 % supérieur à celui de 2006 (71 700). Ces dernières années, les États d'Amérique latines sont devenus de nouveaux pays de réinstallation, mais à moindre échelle, en offrant une solution durable à des réfugiés originaires de Colombie principalement.

### Intégration locale

S'il est difficile de quantifier le degré et la nature de l'intégration locale, certains pays rassemblent des données sur l'acquisition de la nationalité, l'étape finale cruciale vers l'obtention de la protection pleine et entière du pays d'asile. Même lorsque les réfugiés acquièrent la nationalité à travers la naturalisation, les données statistiques sont généralement très limitées, les pays concernés ne faisant généralement pas la distinction entre les réfugiés et les autres catégories de personnes naturalisées. En outre, dans de nombreux pays, la législation nationale n'autorise pas la naturalisation des réfugiés. Celle-ci est à la fois restreinte et sous-notifiée.

Les données limitées sur la naturalisation des réfugiées dont dispose le HCR révèlent que plus d'un million de réfugiés ont obtenu la citoyenneté de leur pays d'asile au cours de la dernière décennie. Plus de la moitié l'ont obtenu aux États-Unis d'Amérique, dont les chiffres pour 2007 ne sont pourtant pas encore disponibles. L'Azerbaïdjan et l'Arménie ont, eux aussi, accordé la citoyenneté à un nombre non négligeable de réfugiés pendant la même période (188 400 et 65 000 respectivement). Il a été signalé au HCR que la citoyenneté avait été accordée à des réfugiés en Belgique (12 000), République-Unie de Tanzanie (730), Arménie (700), Finlande (570), et Irlande (370).

---

<sup>19</sup> Le décalage entre le nombre de cas soumis et celui des départs s'explique en partie par le délai entre le moment où le HCR présente un cas et celui où l'État de réinstallation décide d'autoriser un réfugié à s'installer sur son territoire. Souvent, la décision de l'État de réinstallation intervient plusieurs mois après la soumission du cas; de ce fait, le voyage des réfugiés proposés en vue d'une réinstallation en 2007 pourrait avoir lieu l'année civile suivante, en particulier pour les cas qui ont été soumis au dernier trimestre de 2007.

<sup>20</sup> Les statistiques relatives à la réinstallation aux États-Unis d'Amérique peuvent comprendre également les personnes réinstallées dans le cadre du regroupement familial.

## V. Sexe et âge

Les femmes, les hommes, les filles et les garçons ont des besoins à la fois communs et spécifiques en matière de protection. Il est donc capital, aux fins de la planification, du suivi et de l'évaluation des interventions et des programmes humanitaires de collecter des données ventilées par sexe et par âge sur la population relevant de la responsabilité du HCR. Cependant, des informations démographiques sur les populations déplacées ne sont pas toujours disponibles pour tous les pays. Elles le sont généralement davantage dans les pays où le HCR mène des opérations que dans les pays développés, où les États sont responsables de la collecte des données.

La disponibilité de données démographiques varie suivant le type de population. Elle est grande pour les réfugiés (70 %) et les rapatriés (89 %) mais faible pour les déplacés de retour (7 %), les autres personnes relevant de la compétence (10 %), et les apatrides (28 %). Elle varie aussi suivant les régions. En Asie et dans les Amériques, des données démographiques

sont disponibles pour environ les trois quarts de la

population relevant de la responsabilité du HCR. En Afrique, des données démographiques ont été notifiées pour environ la moitié de la population, en Europe pour un quart (voir Tableau 2)<sup>21</sup>.

En 2007, des données démographiques ont été notifiées au HCR pour environ 20 millions de personnes relevant de sa compétence dans 135 pays. En tant que telle, la ventilation par sexe était disponible pour 63 % de la population relevant de la responsabilité du HCR, la ventilation par âge l'étant pour 42 %. Ce sont là les valeurs absolues et relatives les plus élevées depuis des années. L'amélioration notable de la couverture résulte de plusieurs facteurs. Premièrement, le nouveau logiciel d'enregistrement *proGres* du HCR continue de produire des résultats positifs. Fin 2007, il était utilisé dans 57 pays et contenait plus de 2,9 millions de dossiers individuels actifs. Deuxièmement, les estimations du HCR relatives aux réfugiés excluent désormais les quelque 820 000 réfugiés qui ont été réinstallés dans des pays industrialisés et dont les caractéristiques démographiques ne sont pas, pour l'essentiel, connues. Troisièmement, conformément aux responsabilités que l'organisation assume dans le cadre de la démarche modulaire, le HCR et ses partenaires ont conduit avec succès des activités de profilage des personnes déplacées, qui ont conduit à une estimation plus précise de l'effectif des déplacés dans un certain nombre de pays, notamment le Tchad et la République centrafricaine. Des informations démographiques sont maintenant disponibles sur quelque 9,8 millions de déplacés contre 5,9 millions l'année précédente. Quatrièmement, à la suite de l'enregistrement de plus de 2

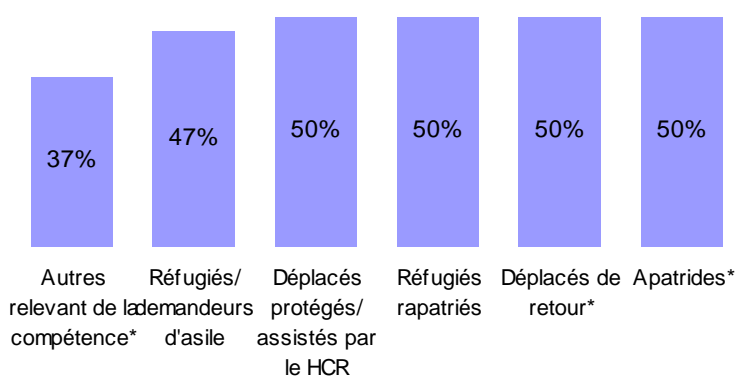
**Tableau 2: Disponibilité de données démographiques, fin 2007(en %)**

Population	Afrique	Amériques	Asie	Europe	Océanie	Total
Réfugiés*/Demandeurs d'asile	85%	15%	89%	18%	7%	70%
Déplacés**	54%	100%	77%	67%	..	71%
Rapatriés (réfugiés)	77%	7%	97%	95%	..	89%
Retours (déplacés)	5%	..	11%	85%	..	7%
Apatrides	0%	15%	38%	0%	..	28%
Autres relevant de la compétence	0%	..	1%	100%	..	10%
<b>Total</b>	<b>54%</b>	<b>76%</b>	<b>74%</b>	<b>24%</b>	<b>7%</b>	<b>63%</b>

\* Dont personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des réfugiés

\*\* Dont personnes se trouvant dans une situation analogue à celle des déplacés

**Fig. 6: Pourcentage de femmes par catégorie de population, fin 2007**



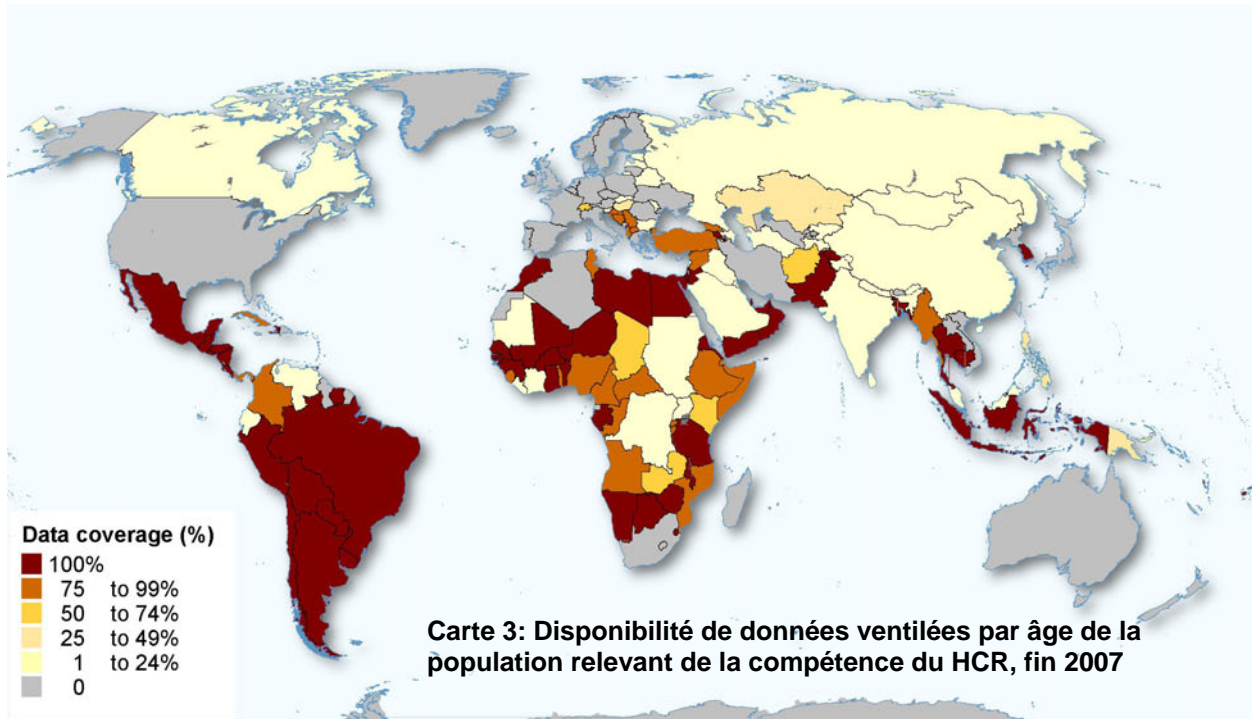
\* Des données démographiques sont disponibles pour moins d'un tiers des personnes appartenant à ces catégories. Les pourcentages ne sont donc pas nécessairement représentatifs.

<sup>21</sup> Les régions géographiques utilisées sont celles de la Division de statistique de l'ONU (<http://unstats.un.org/unsd/methods/m49/m49.htm>).

millions d'Afghans au Pakistan, des données démographiques détaillées sont maintenant disponibles pour cette population.

Les données disponibles par sexe (20 millions de personnes) indiquent que les femmes constituent la moitié de la plupart des populations relevant de la responsabilité du HCR (voir Figure 6). Elles représentent moins de la moitié (47 %) des réfugiés et des demandeurs d'asile. C'est dans la catégorie « Autres relevant de la compétence du HCR » que la proportion de femmes est la plus faible (37 %). Reste que les moyennes occultent généralement les valeurs extrêmes. Ainsi, dans le camp de réfugiés éthiopiens de Shimelba, les femmes ne constituent que 23 % des 16 000 résidents, alors que dans le camp tchadien d'Annabak la proportion est de 61 % des 16 700 résidents.

Des informations ventilées par âge étaient disponibles pour 42 % des 31,7 millions de personnes relevant de la compétence du HCR. Environ 44 % de ces personnes sont des enfants de moins de 18 ans, 10 % étant des moins de cinq ans. La moitié de la population a de 18 à 59 ans, et 5 % a 60 ans ou plus. Les enfants constituent 46 % des réfugiés et des personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés. La proportion est considérablement plus élevée parmi les réfugiés qui ont pu regagner leur lieu d'origine en 2007 (60 %). Cette situation n'est pas sans conséquences pour le programme de réintégration, surtout en ce qui concerne les installations éducatives, dans les lieux où un conflit armé a été particulièrement destructeur. Par contraste, les enfants ne constituent que 27 % de l'effectif des demandeurs d'asile, une population où les hommes célibataires sont traditionnellement majoritaires, notamment dans le monde industrialisé.



Il est important de garder à l'esprit que la disponibilité de données ventilées par âge est particulièrement limitée dans le cas des pays développés d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Océanie. Les chiffres qui sont résumés ici ne sont donc pas totalement représentatifs de l'ensemble de la population relevant du mandat du Haut Commissariat.

## VI. Demandeurs d'asile

Les demandeurs d'asile sont des personnes qui ont demandé une protection internationale et dont le statut de réfugié n'a pas encore été déterminé. Il est important de noter qu'une personne est considérée comme réfugiée dès lors qu'elle remplit les critères énoncés dans la définition du réfugié. La reconnaissance officielle, par exemple à travers la détermination individuelle du statut de réfugié, n'établit pas le statut de réfugié mais le confirme. Ce qui suit décrit certaines des grandes tendances s'agissant des demandes

d'asile présentées sur une base individuelle. Il n'y est pas fait référence aux afflux massifs de réfugiés et aux personnes auxquelles le statut de réfugié a été accordé collectivement ou *prima facie*.

En 2007, un total de 647 200 demandes individuelles d'asile ou de statut de réfugié ont été présentées aux gouvernements et aux bureaux du HCR dans 154 pays, ce qui constitue une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente (614 300 demandes) et la première progression depuis quatre ans. Cette évolution peut être en grande partie attribuée au grand nombre d'Iraqiens en quête de protection internationale en Europe. Quelque 548 000 demandes étaient les demandes d'asile initiales, c'est-à-dire présentées par de nouveaux demandeurs d'asile, les 99 200 demandes restantes étant des appels ou des recours devant les tribunaux<sup>22</sup>.

Tableau 3: Nouvelles demandes et appels reçus

	2003	2004	2005	2006	2007
Gouvernement*	791,400	615,200	586,500	499,000	541,400
HCR	61,800	75,500	89,300	91,500	79,800
Conjointement**	4,900	1,800	7,900	23,800	26,000
% HCR	7%	11%	13%	15%	12%

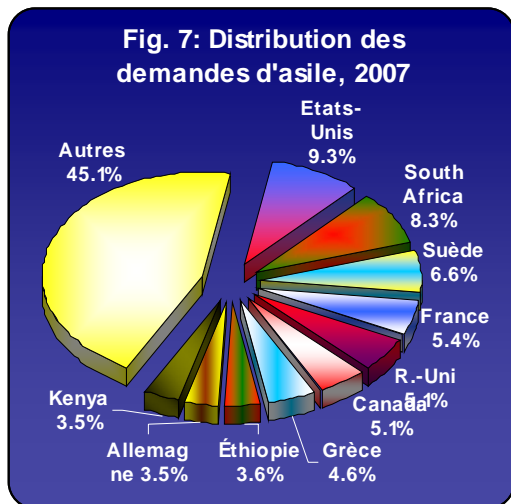
\* Dont estimations révisées. Le chiffre pour 2007 est incomplet.

\*\* Fait référence à la détermination du statut de réfugié menée conjointement par le HCR et le gouvernement.

Les bureaux du HCR ont enregistré quelque 79 800 demandes sur un total de 647 200 en 2007. La part du Haut Commissariat a augmenté ces dernières années et culminé en 2006, quand l'organisation a enregistré 15 % du total des demandes d'asile présentées dans le monde. En 2007, toutefois, la part du HCR a été ramenée à 12 %, principalement en raison de l'exclusion des demandeurs d'asile somaliens au Kenya, qui sont reconnus par le HCR comme des réfugiés *prima facie* au moment de l'enregistrement.

Avec 332 400 demandes d'asile enregistrées durant l'année, l'Europe est restée la principale destination des personnes demandant l'asile individuellement, suivie par l'Afrique (147 100). Les Amériques et l'Asie ont enregistré respectivement 100 300 et 60 700 demandes, tandis que l'Océanie a reçu 6700 demandeurs d'asile<sup>23</sup>. Il convient de noter que ces chiffres comprennent les demandeurs qui ont été déboutés en première instance et qui ont par la suite présenté un recours.

### Nouvelles demandes d'asile reçues



Après s'être classés au deuxième rang des principales destinations des (48 900 et 50 800 demandes respectivement), les États-Unis d'Amérique sont devenus le principal pays d'accueil en 2007. Sur les 548 000 nouvelles demandes d'asile présentées dans le monde en 2007, environ 50 700<sup>24</sup>, soit 10 % approximativement, l'ont été dans ce pays. Toutefois, cette situation ne reflète pas une augmentation du nombre des demandeurs d'asile, mais plutôt le fait que ceux-ci ont été moins nombreux en Afrique du Sud en 2007. L'Afrique du Sud, la principale destination en 2006 avec 53 400 demandes d'asile, s'est classée au deuxième rang s'agissant des nouvelles demandes (45 600). Avec un total cumulé de plus de 251 000 demandes d'asile individuelles depuis 2002, elle est l'un des principaux pays d'accueil au monde. La Suède a occupé le troisième rang en 2007 (36 400 demandes), en

raison principalement de l'arrivée de demandeurs d'asile iraqiens. Le chiffre pour 2007 est le troisième le plus élevé enregistré dans le pays depuis 1992 (84 000 demandes)<sup>25</sup> et 1993 (37 600 demandes). D'autres pays de destination importants pour les demandeurs d'asile ont été la France (29 400), le Royaume-Uni (27 900), le Canada (27 900) et la Grèce (25 100).

<sup>22</sup> Les informations statistiques sur les résultats des demandes d'asile en appel et des recours sont sous-notifiées, notamment dans les pays développés où, souvent, ce type de données n'est pas collecté par les États ou n'est pas publié séparément.

<sup>23</sup> Pour une analyse détaillée des tendances de l'asile dans les pays industrialisés, voir *Asylum Levels and Trends in Industrialized Countries, 2007*, HCR, Genève, mars 2008, consultable à l'adresse: <http://www.unhcr.org/statistics>.

<sup>24</sup> Nombre estimatif d'individus, basé sur le nombre de nouveaux cas (25 700) multiplié par 1,4 pour refléter le nombre moyen d'individus par cas (Source: Département de la sécurité intérieure); et nombre de nouvelles demandes d'asile « défensives » déposées auprès de l'*Executive Office of Immigration Review* (14 800, notifiés par les individus).

<sup>25</sup> Plus de 69 000 des 84 000 demandes soumises en 1992 avaient été présentées par des citoyens de l'ex-Yougoslavie.

## Tendances mondiales en 2007

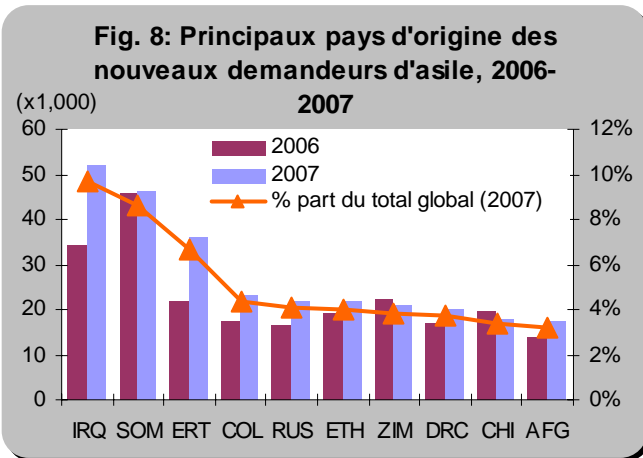
En 2007, les bureaux du HCR ont reçu 75 100 nouvelles demandes de statut de réfugié et près de 4800 appels ou recours. C'est le bureau du HCR au Kenya qui a reçu, de loin, le plus grand nombre de nouvelles demandes (19 000). La Malaisie a constitué la deuxième opération la plus importante en 2007 (13 800 demandes), suivie par la Turquie (7600), la Somalie (6500, nombre de cas), l'Égypte (3500) et le Yémen (3000). Pris ensemble, les cinq principaux bureaux concernés du HCR ont enregistré approximativement sept demandes sur dix 2007. En outre, plus de 90 % des activités du HCR en matière de détermination du statut (en termes de demandes reçues et de décisions rendues) ont été concentrées dans 12 pays.

**Tableau 4: Nouvelles demandes d'asile présentées dans les principaux bureaux du HCR\***

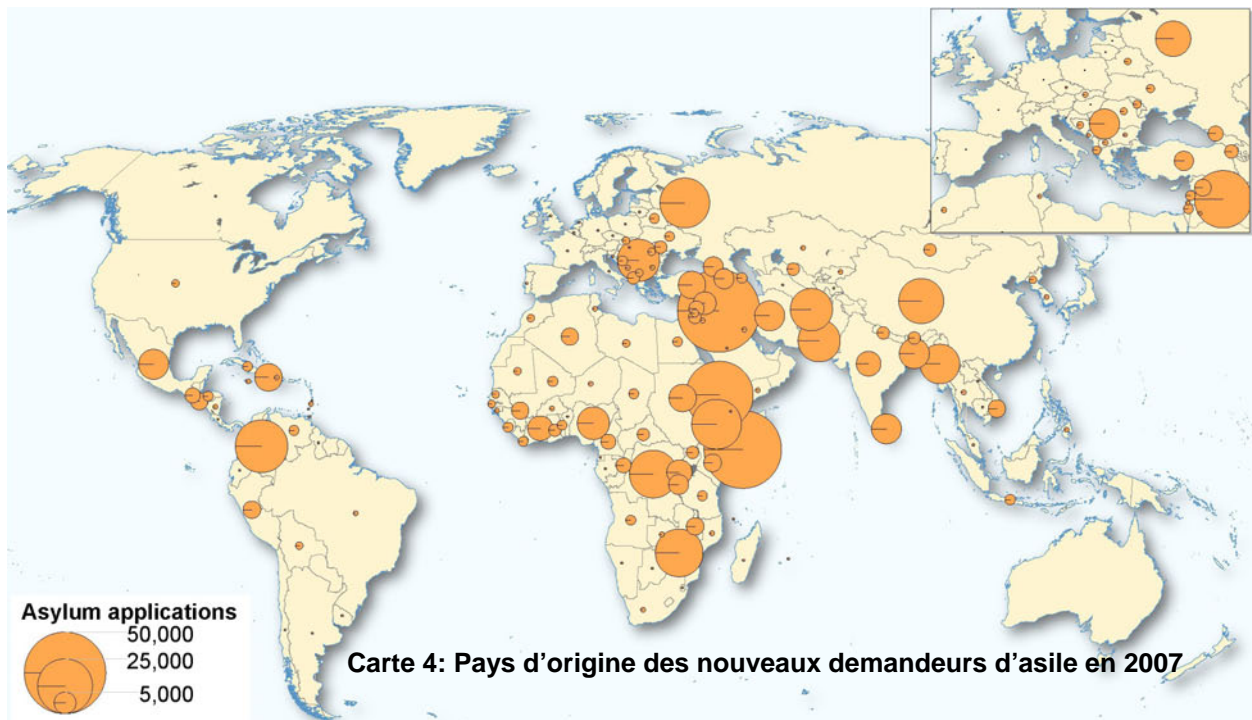
Kenya	19,000
Malaisie	13,800
Turquie	7,600
Somalie**	6,500
Égypte	3,500
Yémen	3,000
Cameroun	2,800
Inde	2,700
Jam. ar. libyenne	2,600
Pakistan	2,200

\* Exclut appels/demandes d'examen.  
\*\* Nombre de cas.

Par nationalité, les nouvelles demandes d'asile individuelles ont été présentées, principalement, par des citoyens des pays suivants: Iraq (52 000), Somalie (46 100), Érythrée (36 000), Colombie (23 200), Fédération de Russie (21 800), Éthiopie (21 600) et Zimbabwe (20 700) (voir Carte 4). Si des citoyens iraqiens ont demandé l'asile dans 89 pays en 2007, en revanche près de la moitié de ces demandes a été présentée en Suède (18 600) et en Grèce (5500). De même, la moitié de toutes les demandes d'asile émanant de Somaliens a été soumise au Kenya (14 200), où le HCR assure la détermination du statut de réfugié, et en Éthiopie (9 300). Les demandeurs d'asile érythréens se sont concentrés au Soudan (14 100 nouvelles demandes) et en Éthiopie (7800), tandis que les Colombiens ont cherché asile principalement en Équateur (11 600) et au Canada (2600). La majorité des nouveaux demandeurs d'asile de la Fédération de Russie ont demandé le statut de réfugié en Pologne (9200) et en France (3300). Le plus grand nombre



de demandeurs d'asile éthiopiens a été enregistré en Somalie (6500 nouvelles demandes) et en Afrique du Sud (3400), tandis que 85 % des demandes d'asile émanant de Zimbabwéens en 2007 ont été présentées en Afrique du Sud (17 700 demandes).



## Tendances mondiales en 2007

Les chiffres provisoires indiquent que quelque 468 600 décisions ont été rendues en 2007 au sujet des demandes d'asile individuelles, ce qui représente un recul de 6 % par rapport à 2006 (500 800 décisions) et de 17 % par rapport à 2005 (567 100).

Ces chiffres excluent les cas clos pour des raisons administratives<sup>26</sup>, sans qu'une décision ait été prise sur le fond. En 2007, plus de 171 000 cas ont été clos sans qu'une décision sur le fond soit délivrée au demandeur. Il est important de noter que les données relatives à 2007 sont incomplètes, certains États n'ayant pas encore publié toutes leurs statistiques officielles. Il s'ensuit que les données 2007 citées dans ce document au sujet des décisions ne sont pas

totale-ment comparables à celles des années précédentes. Sur les 468 600 décisions sur le fond rendues en

2007, plus de 51 000 ou 11 % l'ont été par le personnel du HCR, la même part relative que les années précédentes. Dans cinq pays, dont l'Éthiopie et Israël, plus de 20 000 décisions sur le fond ont été prises conjointement par le HCR et le gouvernement concerné.

Environ 209 000 demandeurs d'asile ont été reconnus comme réfugiés ou ont obtenu une forme complémentaire de protection en 2007. Ce nombre comprend quelque 27 800 personnes qui avaient été déboutées dans un premier temps, mais pour lesquelles la décision avait été annulée au stade de l'appel ou du recours, ce qui pourrait témoigner d'éventuelles déficiences dans la procédure d'asile de certains pays. En Europe, 44 100 demandeurs d'asile ont obtenu le statut individuel de réfugié au sens de la Convention de 1951 et 49 200 une forme complémentaire de protection (notamment protection subsidiaire et statut humanitaire). Les deux chiffres sont nettement supérieurs à ceux de 2006, le premier ayant progressé de 33 % et le second de 45 %, ce qui est remarquable. Un quart de toutes les décisions positives prises en Europe en 2007 l'ont été en faveur de demandeurs d'asile iraqiens. Des demandeurs d'asile originaires, notamment, de Fédération de Russie (9600 décisions positives), de Somalie (7300), d'Érythrée (6100) et de Serbie (5500) ont reçu une protection internationale en Europe.

Avec plus de 51 000 décisions positives, l'Afrique se situe au deuxième rang en termes de demandeurs d'asile reconnus. Des demandeurs d'asile érythréens et somaliens en particulier y ont obtenu une protection internationale sur une base individuelle

(17 900 et 14 600 décisions positives respectivement). En Asie, près de 35 000 demandeurs d'asile ont été reconnus comme réfugiés ou ont obtenu une forme complémentaire de protection (dont 16 700 demandeurs d'asile du Myanmar). Aux Amériques, plus de 28 000 demandeurs d'asile ont été reconnus comme réfugiés, principalement aux États-Unis d'Amérique (18 000) et au Canada (5900).

**Tableau 5: Décisions sur le fond prises**

	2003	2004	2005	2006	2007*
Gouvernement	676,100	579,400	501,900	427,600	396,800
HCR	39,900	45,400	60,100	56,400	51,200
Conjointement**	2,500	500	5,200	16,800	20,600
% HCR	6%	7%	11%	11%	11%

\* Le chiffre pour 2007 est incomplet.

\*\* Fait référence à la détermination du statut de réfugié menée conjointement par le HCR et le gouvernement.

### Des taux de reconnaissance différents – des pratiques différentes ?

Des écarts importants entre les taux de reconnaissance peuvent découler de différences dans les normes de traitement des demandeurs d'asile. L'exemple des demandeurs d'asile iraqiens ci-dessous pourrait en donner la preuve. Ainsi, le taux de reconnaissance des demandeurs d'asile iraqiens est de zéro en Grèce, alors qu'en Allemagne les deux tiers des Iraquiens ont été reconnus comme réfugiés. Au Royaume-Uni, par ailleurs, 15 % seulement des décisions sur le fond concernant des demandes d'asile émanant d'Iraquiens ont débouché sur une reconnaissance du statut de réfugié. En Suède, 98 % des 9876 décisions positives ont porté sur l'octroi d'une forme complémentaire de protection.

Pays	Statut au sens de la Conv.	Statut hors Convention**	Déboutés	% Statut au sens de la Conv.**	RRR	TRR
Autriche	215	143	96	60.1%	47.4%	78.9%
Belgique	206	238	241	46.4%	30.1%	64.8%
Allemagne	1,766	22	996	98.8%	63.4%	64.2%
Grèce	0	0	3,948	..	0.0%	0.0%
Pays-Bas	231	1,263	474	15.5%	11.7%	75.9%
Norvège	54	471	387	10.3%	5.9%	57.6%
Suède	168	9,708	2,380	1.7%	1.4%	80.6%
R.-Uni	210	135	1,095	60.9%	14.6%	24.0%

\* Les chiffres font référence à la procédure de première instance. Les décisions ne portant pas sur le fond sont exclues.

\*\* Forme complémentaire de protection, protection subsidiaire, statut humanitaire, etc.

\*\*\* Pourcentage de statuts au sens de la Convention accordés par rapport au total des décisions positives (Convention + hors Convention).

<sup>26</sup> Ces décisions, qui ne portent pas sur le fond, peuvent avoir pour cause, notamment, le décès du demandeur, le fait que le demandeur ne s'est pas présenté à l'entretien, le retrait de la demande ou l'abandon d'un appel.

Outre les 209 000 personnes dont la demande d'asile a été acceptée en 2007, plus de 259 500 ont été déboutées sur le fond, soit 49 300 de moins que l'année précédente. Ce nombre comprend les décisions négatives en première instance, qui pourraient faire l'objet d'un appel. Des demandeurs d'asile ayant fait appel d'une décision négative en première instance pourraient être comptés deux fois dans ce chiffre.

Dans le monde, le taux de reconnaissance des réfugiés a été d'environ 32 % de toutes les décisions prises en 2007, tandis que le taux de reconnaissance total a atteint 45 %<sup>27</sup>. Ces deux valeurs sont supérieures à celles de 2006 (28 % et 38 % respectivement). Il ne faut pas perdre de vue que les taux de reconnaissance au niveau mondial sont purement indicatifs, certains États n'ayant pas encore notifié leurs données relatives à l'asile. De plus, la proportion des décisions positives est en fait plus élevée, car les personnes qui ont été déboutées en appel sont comptées deux fois.

À la fin de l'année, près de 740 000 personnes étaient en attente d'une décision dans le monde. Ce chiffre englobe les personnes à tous les stades de la procédure de l'asile et l'ampleur réelle des cas non résolus n'est pas connue, de nombreux pays n'ayant pas été en mesure de fournir ce type d'information. Sur la base des informations dont dispose le HCR, le nombre de demandeurs d'asile en attente d'une décision dans le monde a diminué d'un tiers en 2002. Cette diminution peut témoigner d'une efficacité accrue des procédures d'asile, mais elle peut aussi coïncider avec une diminution du nombre des nouvelles demandes d'asile soumises ces dernières années.

Fin 2007, les cas non résolus en première instance et en appel étaient les plus nombreux en l'Afrique du Sud (171 000). Ce chiffre comprend 89 000 cas non résolus en première instance et près de 82 000 cas en attente de décision fin 2006. Une Initiative ministérielle comportant des mesures spéciales pour résorber les cas actuellement en suspens a été mise en œuvre en 2006. Cependant, les chiffres officiels sur les résultats de cette Initiative ne sont pas encore disponibles. Aux États-Unis d'Amérique, on comptait 84 000 cas en suspens à la fin de l'année (exercice budgétaire). D'autres pays affichaient un nombre élevé de cas en suspens, notamment l'Autriche (38 400), le Canada (37 500) et l'Allemagne 34 100).

### VII. Personnes déplacées à l'intérieur de leur pays

Le HCR n'a pas de mandat global de protection ou d'assistance à l'égard de toutes les personnes déplacées par un conflit armé, qui seraient environ 26 millions<sup>28</sup>. Toutefois, depuis l'introduction de la démarche modulaire, le HCR s'occupe de plus en plus des déplacés, dans le cadre d'un engagement plus large des Nations Unies et d'autres institutions. Le Haut Commissariat a en outre poursuivi ses programmes en faveur des déplacés internes auxquels il apportait protection et assistance avant la mise en place de la démarche modulaire. Les personnes déplacées couvertes par ce rapport sont donc uniquement celles qui bénéficient, directement ou indirectement, des activités de protection et d'assistance du HCR. Les avantages indirects vont de l'assistance humanitaire individuelle ou à base communautaire au renforcement des capacités des autorités à mener des activités de protection et autres.

Fin 2007, 17,7 millions de personnes déplacées, y compris les personnes dont la situation est analogue à celle des déplacés<sup>29</sup>, recevaient protection et assistance du HCR dans le cadre des mécanismes interorganisations ou d'arrangements bilatéraux avec les gouvernements concernés. Ce nombre est en augmentation de près d'un million de personnes par rapport à l'année précédente (12,8 millions) et plus que doublé par rapport au chiffre d'avant l'activation de la démarche modulaire (6,6 millions en 2005). Les bureaux du HCR ont signalé près de 2,2 millions de personnes nouvellement déplacées en 2007, et

---

<sup>27</sup> En l'absence d'une méthode internationalement convenue pour calculer les taux de reconnaissance, le HCR utilise deux taux pour mesurer la proportion des demandes de statut acceptées durant l'année. Le **taux de reconnaissance des réfugiés** divise le nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention par le nombre total de cas acceptés (Convention et, le cas échéant, protection complémentaire) et rejetés. Le **taux de reconnaissance totale** divise le nombre de demandeurs d'asile reconnus comme réfugiés au sens de la Convention ou ayant obtenu une forme complémentaire de protection par le nombre total de cas acceptés (Convention et, le cas échéant, protection complémentaire) et rejetés. Les décisions qui ne sont pas prises sur le fond sont, dans la mesure du possible, exclues des deux calculs. Pour établir des comparaisons au niveau international, le HCR utilise uniquement ces deux taux de reconnaissance et ne notifie pas les taux calculés au niveau national.

<sup>28</sup> Pour des statistiques détaillées sur les déplacements internes dans le monde, voir le site Internet du Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) du Conseil norvégien des réfugiés (CNR) à l'adresse: [www.internal-displacement.org](http://www.internal-displacement.org)

<sup>29</sup> Les situations analogues à celle des personnes déplacées concernent la Géorgie (61 000) et la Fédération de Russie (85 200).



### Profilage des personnes déplacées – l'avenir pour dénombrer les déplacés ?

Déterminer le nombre des personnes déplacées pose un problème majeur en raison de divers facteurs, notamment l'absence d'outils de collecte des données, ainsi que de lignes directrices et de méthodes appropriées. L'absence d'accès aux personnes déplacées, liée aux conditions de sécurité, est souvent une autre raison pour laquelle il est difficile d'obtenir des estimations fiables sur les déplacés.

De plus en plus, le HCR et ses partenaires recourent à des enquêtes pour profiler la population déplacée et collecter des données qui ne peuvent pas l'être autrement. Le profilage des déplacés est non seulement un processus important de collaboration mais aussi un moyen efficace par rapport aux coûts d'améliorer la qualité et la disponibilité d'informations opportunes et fiables sur cette population. Il permet, notamment, de recueillir des informations sur les effectifs, la répartition par sexe et par âge, les lieux de résidence, les besoins spécifiques et d'autres données essentielles liées à la protection, qui sont utiles dans le cadre des opérations dans un pays.

Le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le *Internal Displacement Monitoring Centre* (IDMC) du Conseil norvégien des réfugiés, en collaboration avec le HCR ont élaboré le *IDP Profiling Guidance\** (première publication, novembre 2007). Ce document, mis au point dans le cadre du Groupe sectoriel global chargé de la protection, propose différentes méthodes et donne des conseils sur comment choisir la méthode de dénombrement la plus adaptée dans un contexte national donné.

\* voir [www.humanitarianreform.org](http://www.humanitarianreform.org)

2,1 millions de déplacés ont pu regagner leur lieu d'origine durant la même période. Les statistiques du HCR englobent les populations déplacées dans 23 pays.

Avec des millions de déplacés, la Colombie compte l'une des populations de déplacés internes les plus importantes au monde<sup>30</sup>. En Iraq, du fait des divisions sectaires et faute de solution politique globale, le nombre de personnes déplacées a augmenté, passant de près de 1,8 million début 2007 à presque 2,4 millions à la fin de l'année. On estime que plus de 1,2 million d'Iraqiens ont été déplacés à l'intérieur de leur pays au cours des deux dernières années seulement. En Somalie, la reprise du conflit armé a déplacé quelque 600 000 personnes, portant à un million le nombre de déplacés internes. La République démocratique du Congo a elle aussi connu des déplacements internes massifs au cours de l'année, et compte quelque 1,3 millions de déplacés. Environ 565 000<sup>31</sup> Angolais ont été contraints de fuir leurs foyers en raison de la recrudescence des affrontements entre les forces armées gouvernementales et les milices ainsi que des très nombreuses violations des droits de l'homme. Nonobstant, près d'un million de déplacés avaient pu regagner leurs foyers fin 2007.

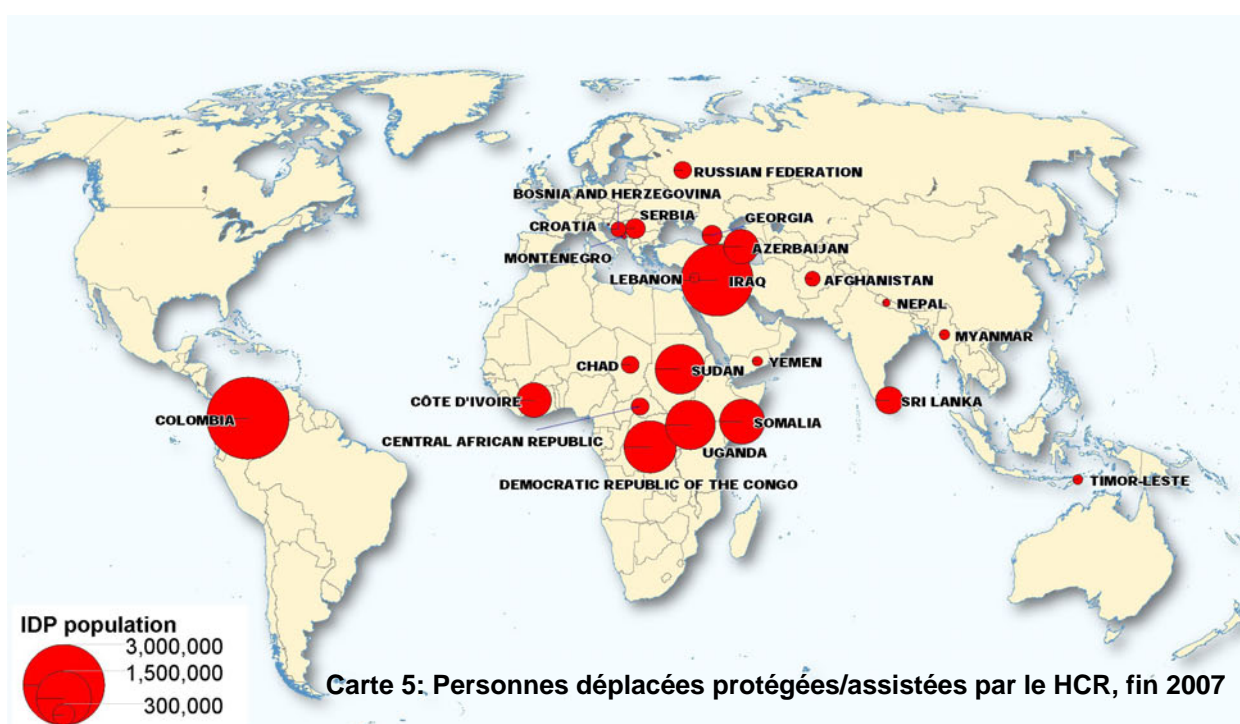
Sur les 1,8 million de personnes déplacées<sup>32</sup> en Ouganda, environ 579 000 ont regagné leurs villages au cours de l'année, ce qui a ramené la population déplacée vivant encore dans les camps et les sites de transit à 1,2 million de personnes.

Cependant, tant les déplacés internes que les déplacés de retour continuent de bénéficier des activités de protection et d'assistance du HCR dans le cadre de la démarche modulaire. Au Soudan, le nombre de déplacés notifiés par le HCR était de 1,25 million environ à la fin de l'année. L'Afghanistan, la République centrafricaine, le Tchad, Sri Lanka et le Yémen sont parmi les pays qui ont signalé de nouvelles situations de déplacements internes ou une augmentation notable de la population déplacée en 2007. Au Liban et au Népal, cependant, des progrès notables ont été faits dans la recherche de solutions durables pour les déplacés internes. Au Liban, 130 000 personnes ont regagné leur lieu de résidence habituel tandis qu'au Népal quelque 50 000 personnes ont regagné leur lieu d'origine.

<sup>30</sup> Les problèmes liés à l'exactitude des statistiques relatives aux déplacés internes en Colombie ont été soulignés par un jugement de référence de la Cour constitutionnelle de ce pays, qui a fait état d'écarts importants entre l'ampleur réelle de la situation et les chiffres fournis par le système national d'enregistrement. Dans son décret d'application, la Cour cite le directeur de l'*Agencia Presidencial de Acción Social y la Cooperación Internacional*, qui a reconnu dans des déclarations publiques que les chiffres de déplacés internes en Colombie étaient de l'ordre de trois millions de personnes (Décret d'application 218, du 11 août 2006, lié au jugement de référence T-025).

<sup>31</sup> Ce chiffre englobe 435 000 nouveaux déplacés dans le Nord-Kivu (déplacés en décembre 2006 et décembre 2007), 100 000 dans le Sud-Kivu (2007 seulement) et 30 000 dans l'Ituri (2007 seulement).

<sup>32</sup> Estimation révisée. Le chiffre notifié auparavant était de 1,6 million de déplacés.



### VIII. Apatrides

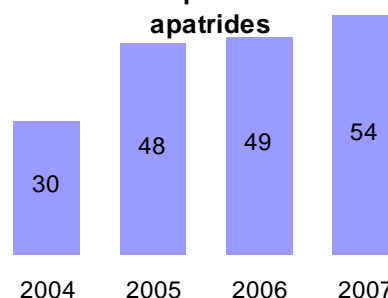
Le HCR a été chargé par l'Assemblée générale des Nations Unies et le Comité exécutif, en application de plusieurs résolutions, de contribuer à la prévention de l'apatridie et à la réduction des cas d'apatridie et d'assurer la protection des apatrides. Il a en outre été appelé à informer la communauté internationale de l'ampleur du phénomène de l'apatridie. Il est donc essentiel, pour surmonter le problème et permettre au HCR d'assumer la responsabilité qui lui a été confiée, d'identifier les apatrides.

L'apatridie n'est pas toujours bien comprise et l'ampleur du phénomène dans certains pays est souvent ignorée. Mesurer l'ampleur de l'apatridie est une tâche complexe en raison de la nature même du phénomène. Souvent, les apatrides vivent dans la précarité, en marge de la société, parce qu'ils n'ont pas de papiers d'identité, sont entrés illégalement dans le pays et/ou sont l'objet de discrimination. Néanmoins, certains pays ont mis en place des procédures d'identification des apatrides et de délivrance de papiers d'identité, ce qui facilite la collecte de données plus précises.

Ce rapport contient des données relatives uniquement aux pays ayant des statistiques officielles fiables ou à ceux pour lesquels des estimations de la population apatride existent. Le Tableau 7, en annexe, mentionne quelques pays (signalés par un astérisque) qui comptent une population apatride nombreuse mais pour lesquels des statistiques fiables ne sont pas disponibles. Ces pays sont, notamment, le Cambodge, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la République dominicaine et la Thaïlande.

Les données disponibles sur l'apatridie en 2007 et les années précédentes reflètent deux grandes tendances. En premier lieu, elles révèlent un élargissement progressif continu de la couverture. Des statistiques sur l'apatridie étaient disponibles pour 54 pays en 2007, contre 49 en 2006, 48 en 2005 et 30 en 2004. L'accroissement de la couverture témoigne des efforts déployés ces dernières années par les bureaux extérieurs du HCR pour collecter des données plus précises sur l'apatridie. Ces efforts ont sans doute été soutenus par une prise de conscience accrue de l'apatridie dans un certain nombre de pays du monde. Il est clair, toutefois, que le HCR doit redoubler d'efforts pour identifier les populations apatrides.

**Fig. 9: Nombre de pays communiquant des statistiques sur les apatrides**



La seconde tendance est la diminution spectaculaire, en 2007, des chiffres de l'apatridie par rapport à 2006. Le nombre total d'apatrides notifiés dans les statistiques du HCR a reculé d'environ 3 millions de personnes sous l'effet des progrès décisifs enregistrés au Népal et au Bangladesh. Au Népal, la législation adoptée dans le contexte du processus de paix a été suivie, début 2007, d'une campagne massive en vue de la délivrance de certificats de citoyenneté. Des certificats ont ainsi été remis à quelque 2,6 millions de personnes, qui ont été reconnues en tant que citoyens du Népal. Au Bangladesh, dans le cadre de la préparation des élections prévues dans l'année, le gouvernement a enregistré les adultes des communautés parlant bihari/urdu, qui comptent au total 250 000 à 300 000 personnes. Les droits des personnes parlant bihari/urdu, en tant que citoyens bangladais, n'avaient pas été reconnus à la suite de la séparation, en 1971, de ce qui est aujourd'hui le Bangladesh du Pakistan. Ces personnes se voient remettre également des cartes d'identité nationale. Il s'ensuit que le nombre d'apatrides dans les statistiques du HCR a diminué, passant de 5,8 millions de personnes en 2006 à un peu moins de 3 millions de personnes fin 2007.

Le HCR n'est pas actuellement en mesure de fournir des statistiques définitives sur le nombre d'apatrides dans tous les pays du monde. Il y a donc un décalage entre les données au niveau national fiables notifiées par le HCR et le nombre estimatif total des apatrides dans le monde, soit environ 12 millions de personnes. L'amélioration de la couverture statistique signifie que ce décalage sera progressivement réduit.

### **IX. Autres groupes ou personnes relevant de la compétence du HCR**

Le HCR mène également des activités de protection ou d'assistance en faveur de personnes dont il considère qu'elles relèvent de sa compétence, mais qui n'appartiennent à aucune des catégories de population mentionnées plus haut. Ces activités prennent appui sur des raisons humanitaires ou d'autres raisons spéciales et visent, par exemple, les demandeurs d'asile qui ont été déboutés mais dont le HCR estime qu'elles ont besoin d'une protection internationale. Comme cela est indiqué plus haut, les populations qui faisaient partie de ce groupe jusqu'en 2006 sont désormais considérées comme des groupes dont la situation est analogue à celle des réfugiés ou des demandeurs d'asile et ont donc été intégrées aux catégories « réfugiés » ou « personnes déplacées ». De ce fait, les chiffres relatifs aux « Autres relevant de la compétence du HCR » ne sont pas comparables à ceux des années précédentes. Qui plus est, l'effectif de ce groupe a chuté de manière spectaculaire à la suite de la reclassification et comptait 68 600 personnes fin 2007.

## Tendances mondiales en 2007

**Tableau 6: Explication des principaux changements dans la population relevant de la compétence du HCR, de fin 2006 à fin 2007**

Source principaux changements	Pays	Catégorie de population	Changement 2006-2007	Principale raison du changement/de l'intégration dans les statistiques du HCR
<b>1. Mouvements de population (nouveau déplacement, retour)</b>				
	Rép. centrafricaine	Déplacés	+50 000 déplacés	Nouveau déplacement durant l'année
	Tchad	Déplacés	+66 000 déplacés	Nouveau déplacement durant l'année
	Rép. dém. du Congo	Déplacés	+243 000 déplacés	Nouveau déplacement durant l'année
	Iraq	Déplacés	+551 000 déplacés	Nouveau déplacement durant l'année
	Liban	Déplacés et déplacés de retour (en 2007)	-130 000 déplacés	Retour de déplacés
	Népal	Déplacés et déplacés de retour (en 2007)	-50 000 déplacés	Retour de déplacés
	Pakistan	Réfugiés (hors situations analogues réfugiés)	-156 000 réfugiés	Rapatriement d'Afghans, à l'exclusion des Afghans non enregistrés dans le pays qui ont cependant été assistés par le HCR pour regagner leur pays.
	Somalie	Déplacés	+600 000 déplacés	Nouveau déplacement durant l'année
	Afrique du Sud	Demandeurs d'asile	+40 000 demandeurs d'asile	Demandeurs d'asile enregistrés en 2007 dans l'attente de la détermination du statut de réfugié.
	Timor-Leste	Déplacés	-92 000 déplacés	Combinaison de déplacés de retour et de l'estimation révisée du gouvernement quant à la population déplacée restante
	Ouganda	Déplacés et déplacés de retour (en 2007)	-579 000 déplacés	Chiffre de début 2007 révisé à la hausse, passant de 1,6 à plus de 1,8 million, en conséquence de l'accord du Groupe de la protection du CPI. Le nombre de déplacés a diminué, passant à 1,24 million, 590 000 déplacés ayant regagné leurs villages.
	Ouganda	Réfugiés	-43 000 réfugiés	Rapatriement de réfugiés soudanais
	Rép.-Unie de Tanzanie	Réfugiés	-50 000 réfugiés	Rapatriement de réfugiés burundais et congolais
	Yémen	Déplacés	+77 000 déplacés	Nouveau déplacement durant l'année
<b>2. Nouvelle méthodologie, changement source ou nouvelles données disponibles</b>				
	Arménie	Réfugiés	-110 000	Un recensement en Arménie a révélé que la plupart des réfugiés avaient quitté le pays ou y avaient été naturalisés.
	Australie	Réfugiés	-47 000	En l'absence d'estimation du gouvernement, le HCR a estimé le chiffre sur la base du nombre de reconnaissances du statut sur 10 ans, au lieu de 5 auparavant. Le chiffre pour 2007 ne tient pas compte des réfugiés arrivés pour une réinstallation.
	Bangladesh	Apatrides	-300 000	Le gouvernement a confirmé que les 300 000 Biharis au Bangladesh sont des citoyens du pays.
	Canada	Réfugiés	+24 000	En l'absence d'estimation du gouvernement, le HCR a estimé le chiffre sur la base du nombre de reconnaissances du statut sur 10 ans, au lieu de 5 auparavant. Le chiffre pour 2007 ne tient pas compte des réfugiés arrivés pour une réinstallation.
	Danemark, Finlande, Islande, Irlande, Pays-Bas, Norvège, Suède, RU	Réfugiés	-45 000 (total pour tous les pays)	Les estimations du HCR relatives au nombre de réfugiés dans ces pays excluent les réfugiés réinstallés à partir de 2007.
	Géorgie	Pers. dans situation analogue à celle des déplacés	61 000 (pas de changement)	61 000 personnes originaires d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud, auparavant incluses dans la "Autres relevant de la compétence" sont désormais considérées comme des "personnes dont la situation est analogue à celle des réfugiés".
	Kazakhstan	Apatrides	-40 500	les Kazakhs de souche, auparavant inclus dans la catégorie des apatrides, ne sont plus considérés comme tels.
	Liban	Réfugiés	+30 000	Une enquête a révélé que le nombre d'Iraqiens était supérieur à l'estimation initiale (20 000)
	Népal	Apatrides	-2,6 million	Certificats délivrés à 2,6 millions d'apatrides au Népal, ramenant l'estimation précédente (3,4 millions) à 800 000 personnes.
	Nlle-Zélande	Réfugiés	-1 800	En l'absence d'estimation du gouvernement, le HCR a estimé le chiffre sur la base du nombre de reconnaissances du statut sur 10 ans, au lieu de 5 auparavant. Le chiffre pour 2007 ne tient pas compte des réfugiés arrivés pour une réinstallation.
	Pakistan	Pers. dont la situation est analogue à celle des réfugiés	+1,15 million	Inclusion d'Afghans enregistrés au Pakistan, vivant hors des villages de réfugiés et dont la situation est analogue à celle des réfugiés.
	Fédération de Russie	Pers. dont la situation est analogue à celle des réfugiés	-100 000	100 000 Afghans dont la situation est analogue à celle des réfugiés ont été retirés des statistiques, aucune source fiable n'ayant confirmé le chiffre.
	Fédération de Russie	Pers. dont la situation est analogue à celle des déplacés	-47 000	Le nombre de personnes déplacées contre leur gré enregistrées dans le pays a diminué de 47 000.
	Rép. arabe syrienne	Réfugiés	+800 000	Estimation révisée du gouvernement quant au nombre de réfugiés iraqiens dans le pays.
	Etats-Unis d'Amérique	Réfugiés	-553 000	L'estimation du HCR relative aux réfugiés ne tient désormais plus compte des réfugiés réinstallés.